

Intervention CGT

« Règlement d'intervention en faveur des entreprises agroalimentaires »

Monsieur Le Président
Monsieur Le Vice président du Conseil Régional,
Chères et chers collègues,

Notre organisation profite de la présentation de l'avis relatif à la modification du « **règlement d'intervention en faveur des entreprises agroalimentaires** » pour demander que l'ensemble des dispositifs d'aides aux entreprises soit à nouveau soumis à réflexion afin d'aboutir à l'adoption de nouveaux règlements d'intervention.

En effet, s'agissant des aides attribuées, les critères qui affichent l'objectif de favoriser l'activité économique, ne prennent jamais en compte de critères sociaux et la nécessaire démocratie sociale auxquels nous sommes particulièrement attachés.

- L'emploi, sa qualité et pas seulement sa quantité ainsi que l'amélioration des conditions de travail ou l'augmentation des salaires sont des critères malheureusement absents des critères retenus pour l'octroi d'aides. La rémunération des actionnaires, comme le versement de dividendes notamment, ne constitue même pas un frein au versement de subventions publiques.
- De même, l'information et la participation des salariés que ce soit dans les grandes comme dans les petites entreprises ne font pas, non plus, partie des critères éligibles.

La C.G.T. souhaite qu'une concertation, avec l'ensemble des partenaires sociaux, s'engage à l'initiative de l'exécutif régional afin que ces critères soient pris en compte pour l'octroi d'argent public avec la volonté de contribuer, ainsi, à un véritable développement durable.

Nous tous, et en particulier nous les salariés, participons largement au financement des ressources de la collectivité à travers le paiement des impôts indirects comme directs.

Face à ceux qui prônent la libre concurrence et la réduction des prélèvements obligatoires toujours trop lourds selon eux, nous souhaitons rappeler que les aides versées aux entreprises que ce soit à travers des dispositifs nationaux (crédit impôts / Recherche, exonérations diverses,...) ou régionaux (subventions, avances remboursables,...) ne peuvent l'être sans contreparties démocratiques justes et contrôlées.

Nous attendons un « retour sur investissement » !

Enfin, nous souhaitons qu'une évaluation partagée des différents dispositifs existants au regard des critères que nous venons d'indiquer, soit engagée le plus rapidement possible.

Je vous remercie.